



Ecrans de contrôle d'une centrale de vidéoprotection. KEYSTONE

**VOTATIONS FÉDÉRALES** Débat à la HE-Arc en marge d'une rencontre d'experts.

# Le chef de la police plaide pour la loi sur le renseignement

## RAPPEL DES FAITS

L'Institut de lutte contre la criminalité économique (Haute Ecole de gestion Arc) a réuni vendredi dernier un groupe d'experts autour des notions de surveillance et de vie privée. Une table ronde a notamment traité de la Loi sur le renseignement, sur laquelle le peuple suisse votera le 25 septembre prochain.

LUC-OLIVIER ERARD

Le commandant de la police neuchâteloise est très favorable à la nouvelle loi sur le renseignement. Il l'a dit lors du colloque «Information, Privacy, Surveillance» organisé à la Haute-Ecole de gestion Arc à Neuchâtel vendredi dernier.

Un de ses contradicteurs du moment, Ludovic Tirelli, avocat à Lausanne, estime que la loi comporte des défauts rédhibitoires. Pour lui, il existe un risque, non réglé dans la loi telle que vo-

tée par le Parlement, que des informations récoltées, dans le cadre de la surveillance, à des fins de protection de l'Etat, servent dans le cadre de procédures pénales. Cette porosité entre deux domaines du droit est pointée du doigt comme des entorses potentielles aux droits fondamentaux.

## Alain Ribaux approuve ce message

Pascal Luthi, lui, indique «une nécessité absolue» de munir les services de renseignement des possibilités de faire leur travail contre des terroristes potentiels. Il concède que «le texte porte les traces de l'urgence de la situation». Il estime toutefois que les questions en suspens seront réglées par les tribunaux.

Pour lui, les moyens accordés de fait aux services de renseignements sont «très modestes» ce qui présente à ses yeux une garantie démocratique de plus. Enfin, l'application des procédés de surveillance prévue dans la loi est «très sévèrement encadrée».

Reste qu'il est peu fréquent qu'un chef de police s'exprime sur une question politique en voie d'être tranchée par le peuple. Les hauts fonctionnaires opposent parfois à de telles questions un «devoir de réserve» qui est toutefois à géométrie variable.

Interrogé à ce propos, le chef du Département de la justice, la sécurité et la culture, Alain Ribaux, indique s'être entretenu avec Pascal Luthi avant son intervention publique.

Le conseiller d'Etat voit d'un bon œil la présence de son chef de police lors du débat: «On est à cheval entre une position politique et des indications techniques. En l'occurrence, Pascal Luthi, qui fut membre des services de renseignement, est très bien placé pour parler avec compétence de cette loi.»

Alain Ribaux, comme d'ailleurs ses collègues d'autres cantons, est très favorable à la nouvelle loi. Et il estime «parfois préférable que le message soit délivré par quelqu'un dont c'est le domaine d'action plutôt que par le ministre». ○

## LA POSTE, AGENT SECRET?

«Si vous pensez que vous avez encore une vie privée, oubliez!» Enthousiaste à propos des drones, Giovanni Battista Gallus, avocat spécialisé à Cagliari (It), estime toutefois que des directives doivent être édictées quant à leur usage. «Les drones peuvent être suréquipés et fonctionner avec d'autres technologies: suivi de personnes, reconnaissance faciale, etc. Ces appareils présentent un risque immense pour la vie privée», explique le spécialiste, recommandant des directives strictes. Les entreprises s'engouffrent pour l'heure librement dans ce nouveau marché. Ainsi, La Poste suisse: les présentations de son projet de livraison de paquets par drone mentionnent des activités dérivées potentielles, comme la surveillance. «Vous imaginez La Poste qui, en livrant des paquets, profite pour surveiller le quartier?». Et ce n'est pas de la science-fiction: «Si l'autonomie des drones était suffisante, ça existerait déjà», estime le juriste. ○